

Conditions de Candidature & Tarification

Si vous souhaitez candidater, vous trouverez ci-dessous les conditions à remplir pour ce référencement, concernant l'accompagnement dans le champ de la dimension humaine et mentale. Toute demande sera étudiée à condition que :

- La charte soit signée
- Que le dossier de candidature soit transmis dûment complété et accompagné des pièces justificatives demandées.

Les documents, dossier et charte, sont à renvoyer par mail à :

RATHIER Magali

psy.pm@creps-pdl.sports.gouv.fr / magali.rathier@creps-pdl.sports.gouv.fr

Fonction : Conseillère Haut Niveau Haute Performance à la MRP PDL

Condition d'éligibilité

L'intervenant pourra être pris en charge s'il accompagne un ou plusieurs sportifs ciblés par l'ANS et s'il est référencé dans le réseau MRP PDL dans le cercle ANS ou dans le réseau MRP d'une autre région.

Modalités de présence

Le tout distancié est proscrit, le présentiel est encouragé.

Forfait global (Cercle ANS)

Prise en charge sur la base d'un forfait global avec un échancier. Cette prise en charge doit faire l'objet d'une convention, analysée par la MRP qui précise : les volumes et fréquence des interventions ; la nature des séances : individuelles, collectives, présentiels, distanciels. Le forfait pourrait être mutualisé avec d'autres partenaires dans le cas d'un dépassement de l'enveloppe à la discrétion de la MRP.

Tarif conseillé par l'ANS : fourchette entre 50 € et 80 € par séance en « Dimension Mentale ».

Autres dispositions

Le cas échéant, les autres frais inhérents à l'intervention seront précisés. La prestation donnera lieu à un bilan en fin d'accompagnement à service fait.

Le professionnel doit fournir une attestation de vigilance URSSAF (datant de moins de 6 mois), si le total de ses prestations auprès de la MRP atteint ou dépasse les 5 000 € HT.